



**HAL**  
open science

# Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement : rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels

Lucie Dupre, André Micoud

## ► To cite this version:

Lucie Dupre, André Micoud. Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement : rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels. Florian Charvolin. Des sciences citoyennes, éditions de l'Aube, pp.219-232, 2007. hal-00172572

**HAL Id: hal-00172572**

**<https://hal.science/hal-00172572>**

Submitted on 21 Sep 2007

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Savoirs publics sur la nature et politiques publiques de l'environnement : rôle et place des naturalistes amateurs et des professionnels

Lucie Dupré et André Micoud

En juillet de l'année 1769, le citoyen de Genève, Jean-Jacques Rousseau, herborisait dans le massif du Pilat qui domine la ville de Saint-Étienne. Le chemin qu'on imagine qu'il a parcouru depuis la vallée du Rhône jusqu'au sommet du massif porte maintenant son nom et figure en bonne place dans les guides des sentiers pédestres du parc naturel régional du Pilat. Qui aurait pu se douter que, plus de deux cents ans plus tard, ce titre de citoyen pourrait lui être attribué non plus pour ses attaches helvètes mais pour cette humble activité dédiée au seul plaisir de la connaissance ?

C'est qu'en effet, à l'heure de la préservation de la biodiversité, il importe aujourd'hui que ces multiples savoirs distribués dans des herbiers pieusement conservés et dans des atlas patiemment tenus à jour, soient numérisés et synthétisés pour les besoins de la gestion du vivant que les politiques publiques prennent en charge. La directive Habitats Faune Flore sauvages en est l'une d'elles. Adoptée en 1992, elle se traduit par la mise en place d'un réseau de sites écologiques européens (dits sites Natura 2000) pour lesquels des mesures sont définies afin de conserver faune, flore et habitats naturels d'intérêt national ou communautaire. La directive présente deux singularités. D'une part, elle s'affiche comme une alternative aux modalités généralement associées à la protection de l'environnement, et qui consistent en une sanctuarisation. Elle vise ainsi de larges espaces dont certains sont investis par l'homme, notamment les agriculteurs. D'autre part, et cette seconde singularité tient plus spécifiquement à l'interprétation que la France a faite du texte européen, elle s'appuie sur une démarche participative et contractuelle, à tous les niveaux de sa mise en œuvre. Le parc naturel régional du Pilat, autrefois arpente par Jean-Jacques Rousseau, compte plusieurs sites Natura 2000 dont l'un d'eux a été au cœur d'une enquête consacrée à l'analyse de la mise en œuvre des politiques agri-environnementales (Dupré, Micoud, 2003 ; Dupré, 2004 ; Dupré, 2006).

En France, la constitution de ces savoirs publics sur la nature s'appuie très fortement sur le réseau associatif de naturalistes amateurs et bénévoles, contrairement à d'autres domaines de l'environnement (eau, déchets, transport) qui sont pris en charge avant tout par des institutions publiques et parapubliques. Il en résulte une tension entre d'un côté ce nécessaire recours à des savoirs locaux forcément très hétérogènes et personnalisés, et de l'autre, une tout autant nécessaire industrialisation des données au moyen d'outils extrêmement performants utilisés désormais par les professionnels des politiques de la nature. Se pose alors la question de la place des amateurs dans l'édification de ces savoirs en pleine industrialisation et du partage des connaissances dans des politiques revendiquant des approches participatives.

Dans la première partie, on reviendra sur les liens complexes qui s'établissent entre amateurs citoyens et professionnels de la gestion de la nature lors de la constitution de ces savoirs publics sur la nature. Ensuite, on situera la contribution des amateurs en suivant l'évolution du statut des données dans le temps et dans l'espace, autour de trois opérations fondamentales dans la production contemporaine de ces connaissances: la fabrication des inventaires, des listes et des cartes. On insistera sur le passage de l'une à l'autre en faisant l'hypothèse que se joue là un changement de statut fondamental: celui de la donnée naturaliste personnalisée à celui de la donnée industrielle. Pour finir, on reviendra sur les limites de l'engagement citoyen dans la constitution de ces savoirs et les voies dégagées pour les dépasser et, peut-être, poser les bases d'une science qui serait véritablement citoyenne.

### **Amateurs, associations et opérateurs publics professionnels : des relations complexes**

En France, le décalage est fort entre l'ambition affichée de la directive et la faiblesse des moyens (humains, financiers ou logistiques) mis à disposition, notamment dans la phase de constitution des savoirs nécessaires à l'élaboration des mesures conservatoires. Face aux échéances souvent elles aussi difficiles à tenir, l'économie de la connaissance repose alors largement sur les amateurs et le tissu associatif qui les fédère. Ensemble, amateurs et associations constituent des forces vives, bien organisées et facilement mobilisables qui, parce qu'elles préexistent à une telle entreprise, concourent considérablement à sa mise en œuvre. Et ce d'autant plus que les sciences de la nature les plus sollicitées dans la mise en œuvre de la directive Habitats sont des sciences de terrain, et particulièrement l'ornithologie et la botanique. Or ces sciences se caractérisent par une relativement faible professionnalisation et un ancrage universitaire fragile,

voire inexistant. En effet, l'Université ne forme plus de botanistes de terrain capables de faire des inventaires, pas plus qu'elle ne produit des ornithologues. Cette situation est héritière de l'histoire de ces champs de savoir qui ont peiné – ou n'ont pas cherché tout simplement – à s'inscrire dans un ancrage professionnel pour s'appuyer très largement, au temps florissant des sociétés locales savantes (cf. l'article de P. Matagne dans cet ouvrage), sur des rangs serrés de bénévoles et d'amateurs, situation que l'on retrouve aujourd'hui dans une certaine mesure.

Avant d'entrer dans les détails, entendons-nous sur les termes employés. On considère l'amateur comme un citoyen ordinaire doté de compétences naturalistes qu'il développe et met au service d'une cause publique hors cadre professionnel, le plus souvent au sein d'une association. On parle d'« amateur éclairé » par opposition à l'« amateur du dimanche » dont l'expérience est limitée, la pratique irrégulière et le savoir, de ce fait, contestable, voire contesté. Les structures publiques et parapubliques sont quant à elles de trois sortes. Les premières sont des associations dédiées à la protection de la nature et sont généralement militantes. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles elles éveillent une certaine méfiance auprès des pouvoirs publics pour qui elles sont parfois trop partisans. La Fédération régionale des associations de protection de la nature (Frapna), dont il sera question d'ici peu, est bien consciente des limites liées au registre de son action ; elle ne s'affiche pas moins comme un centre de connaissance sur la nature et pilote une base de données fréquemment sollicitée par les opérateurs publics. Les secondes structures sont des institutions publiques qui ont partie liée avec la gestion de sites naturels, à l'instar du Conservatoire régional des espaces naturels (CREN) ou du Conservatoire botanique national du Massif central (CBNMC) dont on reparlera également. Elles sont le plus souvent dotées de moyens financiers importants et emploient généralement plusieurs salariés. Les troisièmes enfin, regroupent des associations plus petites, parfois très locales, à l'échelle d'un département, d'une microrégion voire même d'une vallée. Elles sont structurées sur le modèle des anciennes sociétés savantes et ne sont composées que d'amateurs éclairés entièrement bénévoles.

### *Les amateurs : des figures qui s'imposent ?*

En France, le bénévole, l'amateur éclairé ou celui du dimanche est avant tout un homme de terrain qui occupe une place singulière dans une entreprise de type Natura 2000. D'un côté, il est à la fois courtisé eu égard à l'ampleur de la tâche et la faiblesse des moyens octroyés (« on manque de naturalistes de terrain », « on ne sait plus aller sur le terrain, les jeunes ne sont plus formés »), mais de l'autre, il est souvent suspecté et son savoir mis en doute. L'amateur éclairé produit un savoir de terrain qui se caractérise

par un attachement à un lieu (un « coin ») connu et fréquenté depuis longtemps. Contrairement à ce que l'on observe aux États-Unis par exemple, sa réputation est, en France, fondamentale: elle engage le crédit apporté à ses informations et dispense souvent de vérification les données transmises. Spécialisé (au sens de fin connaisseur d'une espèce et d'une zone), il est l'homme d'une nature proche connue dans le temps, une nature éventuellement ordinaire. Cette spécialisation des observateurs locaux est sous-tendue par une grandeur domestique, pour reprendre l'analyse en termes de régimes d'action proposée par L. Thévenot et L. Boltanski: liens interpersonnels, ancrage dans un lieu, relation de confiance entre les êtres, savoir incarné dans des hommes clairement identifiés. Il s'agit très nettement d'un savoir personnifié. Dans certains cas, la grandeur domestique de ce type de savoir peut contribuer à expliquer l'absence de certains espaces et espèces naturels des politiques publiques sur la nature, tout simplement parce qu'ils n'ont pas à cet endroit-là « leurs » spécialistes pour défendre leur cause et les rendre visibles. Dans une telle situation, l'existence officielle d'une plante est donc très étroitement liée, pour ne pas dire dépendante, d'une personne précise qui en est spécialiste. Voyons maintenant plus en détail avec le directeur du Conservatoire national botanique du Massif central (voir la présentation faite dans l'encadré *infra*), très impliqué dans la mise œuvre de la directive Habitats, la nature des liens établis avec ses différents partenaires, notamment les membres des sociétés savantes et les bénévoles indépendants.

#### *Les membres des sociétés savantes*

Société linnéenne de Lyon, Société botanique du Centre-Ouest, Société botanique d'Ardèche, Société scientifique du Bourbonnais... la plupart de ces sociétés ont de très longues et parfois très prestigieuses histoires. Le plus souvent reconnues par le Muséum national d'histoire naturelle, elles sont liées aux universités, éditent des bulletins, entretiennent des rapports académiques entre elles et se placent délibérément au service de la seule connaissance. Le problème est que, le plus souvent aussi, ce sont des sociétés du « 3<sup>e</sup> âge ». Leurs membres, très cultivés, très attachants, courtois et policés ne sont pas des personnes que l'on peut brusquer. Il n'empêche que, d'une part ces sociétés sont détentrices d'un immense savoir patiemment accumulé (et le CBN du Massif central consacre une grande partie de son activité à obtenir les collections complètes de leurs nombreux bulletins) et, d'autre part, elles conservent une très grande mémoire vive des découvertes ou des controverses passées dont la connaissance peut parfois permettre d'éviter de longues recherches. Ce sont certains de leurs membres qui se souviennent qu'un tel ou un tel avait fait telle observation surprenante ou qui rappellent que telle ou telle question avait déjà fait l'objet de débats dans le passé. Avec

les membres de ces sociétés savantes, et outre le dépouillement systématique de leurs revues, le CBN entretient des relations régulières et très codifiées. Ils lui apportent des observations (avec le nom de l'observateur), et le CBN peut le cas échéant leur demander de travailler sur tel ou tel point particulier, en échange de quoi ils ont libre accès non seulement à la base de données Chloris<sup>®</sup> (cf. encadré *infra*) mais à toute la documentation rassemblée au Conservatoire.

### *Les bénévoles indépendants*

Avec cette catégorie de « personnages », les liens avec le Conservatoire peuvent aussi être très étroits, sauf qu'ils sont beaucoup plus délicats. Et d'abord en premier lieu pour connaître leur existence tant, généralement, ces « gens de peu » sont modestes et effacés. Ce n'est qu'en participant à nombre de réunions de village, en multipliant les occasions d'être sur le terrain, en invitant les associations à venir visiter le Conservatoire que, le plus souvent par hasard, on apprend qu'un tel ou un tel connaît quelqu'un qui « s'intéresse aux plantes ». Le directeur qui prend soin de tous les nommer par leur nom en les évoquant ne peut pas cacher l'admiration et le respect qu'il leur porte, mais aussi les trésors de tact qu'il lui faut déployer pour recueillir, le plus souvent au soir de leur vie, les trésors qu'ils ont accumulés. Tel vieil instituteur spécialiste d'une seule espèce, tel garde forestier qui sait tout de la flore de sa commune, devront être patiemment convaincus que leurs connaissances seront bien sauvegardées et qu'elles serviront à la cause publique. Quand ce ne sont pas les héritiers qu'il faut persuader (tâche beaucoup plus ardue) de ne pas disperser les trésors de leur ascendant. Ainsi, et juste pour que ne se perde pas un herbier et des cahiers d'écoliers manuscrits remarquables, le CBN a-t-il acheté à sa nièce toute la bibliothèque d'un vieux monsieur récemment décédé. Entre autres marques du soin que prend le directeur du CBN à l'égard de ces curieux passionnés de nature, on peut noter que les cartes de vœux qu'il envoie à ses interlocuteurs reproduisent des planches de leurs herbiers associées à leur nom.

Ces figures d'amateurs bénéficient d'une incontestable grandeur domestique qui touche aussi bien la société savante que l'individu : on les connaît et on s'y fie. Les choses sont bien différentes lorsque l'amateur est inconnu des services d'herborisation : ses informations seront examinées avec soin au sein des collectifs qui occupent des têtes de réseaux dans ce paysage et assurent l'interface et le relais avec les échelons supérieurs. C'est à cet aspect qu'est consacrée cette seconde section dans laquelle on analyse l'évolution des données naturalistes depuis leur collecte par ou auprès d'amateurs éclairés à leur validation lors d'une mise à l'épreuve de leur robustesse scientifique – en l'occurrence par la Frapna.

## Inventaires, listes, cartes et chartes : vers une industrialisation des données

Les naturalistes produisent trois types de données <sup>1</sup> auxquelles correspondent des compétences, des objectifs, des espaces et des hommes le plus souvent bien distincts. Les données primaires sont des données brutes, des données « initiales » appelées aussi « observations ». Elles se composent ainsi : nom d'une espèce, date et lieu d'observation, lieu et nom de l'observateur ; elles expriment « en dehors de toute interprétation arbitraire, un état objectif du réel ». C'est à la constitution de ces dernières que les réseaux d'amateurs s'emploient de façon majeure. Ces données brutes, une fois agrégées, compilées et synthétisées, changent de statut et deviennent des « données secondaires ». Enfin, les données tertiaires ont été interprétées, analysées relativement à une problématique précise ainsi que des informations complexes (données dites corrélées, indices, indicateurs...). Pour l'heure, parcourons plus lentement cette chaîne opératoire en se focalisant sur trois opérations successives qui apparaissent fondamentales : l'inventaire, la liste et la carte.

### *L'inventaire ou la production domestique de données primaires*

La pratique des inventaires constitue l'une des opérations récurrentes dans la collection et la constitution du savoir naturaliste. L'inventaire, dans son sens étymologique, introduit une grandeur notariale et tient lieu de preuve attestant la qualité des milieux et par là, les mesures de protection qui leur sont associées le cas échéant. Les modalités d'inventaires sont variables : soit une seule et même personne est mandatée et donc rémunérée, dans le cadre d'un appel d'offre par exemple, pour effectuer un inventaire précis sur un site déterminé. Le plus souvent, et *a fortiori* lorsqu'il s'agit d'un grand site, l'inventaire n'est pas exhaustif : il s'appuie sur un échantillonnage défini à l'avance et combine différentes sources et ressources dont celles constituées par les amateurs. Soit, et c'est le deuxième cas de figure, ceux-ci peuvent apporter leur concours en versant au dossier, spontanément et de façon ponctuelle ou plus organisée, des informations naturalistes concernant un site ou une espèce particulière. Ces dernières ont vocation, d'une part, à compléter des inventaires lacunaires et qui sont constitués par accumulation et capitalisation de données dans le temps, et/ou, d'autre part, à actualiser des données – ce dernier objectif représentant un réel enjeu pour les naturalistes.

Le problème n'est pas tant la collecte d'informations naturalistes – bien que les ressources soient variables d'une spécialisation à l'autre – que leur vérification. On peut établir une distinction entre le règne animal et le règne végétal dont les traitements requièrent des méthodes, notamment d'échantillonnage proches, mais exposées à des degrés de difficultés

variables. Prenons d'abord le cas de l'ornithologie et voyons en détail comment se fabriquent les données naturalistes avec une situation il est vrai un peu particulière parce qu'elle concerne un seul site géré par la Fédération d'associations, en l'occurrence, un ensemble de milieux humides faits d'étangs, de gravières et d'un linéaire de la Loire. Les informations sont récoltées en dehors de tout « appel à la donnée », c'est-à-dire qu'elles sont spontanément transmises au gestionnaire par les visiteurs du lieu :

« Parmi ces observateurs, il peut y avoir l'observateur salarié du site, des adhérents de l'association ou de simples visiteurs, amateurs ornithologues. Une première validation se fait en interne : l'informateur est-il connu ? Fiable ? Si ce n'est pas le cas, au besoin, on le convoque pour tester ses connaissances en ornithologie et sonder son expérience de l'observation. On lui demande de décrire précisément le spécimen observé, les circonstances de l'observation. Plus l'espèce décrite est rare, plus les examinateurs sont vigilants et attentifs. Par exemple, s'il s'agit d'un *Ibis falsinea*, on va aller sur le terrain... Si c'est un héron cendré... pas vraiment. »

En ornithologie, toute la différence (et aussi la difficulté) d'avec les plantes est la question de l'administration de la preuve. En botanique, le retour sur preuve est relativement aisé et en cas d'identification difficile ou douteuse, même lorsque le spécimen ne peut plus être cueilli pour des raisons de protection de l'environnement, il n'est pas très difficile de revenir mieux équipé et/ou accompagné d'un expert, de le localiser sur une carte. En ornithologie, lorsqu'il n'y a pas de possibilité d'observation directe de l'oiseau, le « contact » s'effectue souvent sur la base d'un ensemble d'indices : excréments, nids, plumes, chants, etc., qui, ensemble, vont pouvoir déterminer l'espèce. Un comité d'habilitation<sup>2</sup> des données se réunit régulièrement et filtre les informations : acceptation, rejet ou demande de précision sur l'auteur de la donnée. Les amateurs transmettent ainsi des données que le jargon scientifique qualifie de « primaires » (ou donnée initiale) à leurs associations qui les valident (donnée validée). La seconde, quant à elle, marque le passage d'un savoir composé de données brutes disposées sur un même plan (l'inventaire), vers la liste par laquelle ces premières données sont ressaisies ; elles donnent souvent lieu à une représentation graphique (cartes, atlas) qui sont de véritables clés de voûte et outils du savoir naturaliste (Rémy, 1995).

### *Listes, cartes et chartes*

À ce stade, l'information a été non seulement normalisée relativement à une nomenclature officielle mais aussi épurée des conditions de sa production... domestique. Elle est ainsi souvent dissociée du nom de son inventeur et s'apprête à circuler dans un espace scientifique élargi car elle

est stockée dans des bases de données. La *liste* permet ensuite d'examiner autrement, « de réarranger, de rectifier » une information – ici naturaliste (Goody, 1979, 143). Sa fabrication, rappellent J. Bowker et S. L. Star, « est au principe de la coordination d'activités distribuées dans le temps et l'espace » (J. Bowker et S. L. Star, 1997, 286). Elle est donc le produit d'une réorganisation des données selon certains critères (rareté, statut de la plante, degré de protection, etc.). Tout comme les inventaires, elle est réactualisée et mise à jour régulièrement dans le cadre de suivis scientifiques (Selmi, 2004). Bref, on le voit : la liste est déjà l'objet de spécialistes et de gestionnaires en tant que sa production est intimement liée à des objectifs précis de gestion d'espaces et d'espèces.

On est bien là dans des usages réservés aux spécialistes et qui laissent mal voir, aux amateurs notamment, le résultat global de cette « œuvre collective ». Heureusement, les données sont géoréférencées et les instruments informatiques permettent d'en donner une représentation spatiale, fournissant ainsi un autre type de résultats beaucoup plus « remarquable » : les *cartes*, par exemple celles de répartition des espèces végétales du Massif central produites par le CBN. La visualisation par excellence de cet outil « industriel » sont ces cartes du territoire d'agrément qui, découpées en milliers de petits carrés de 5 kilomètres de côté, changent de couleur à mesure que chacun d'eux a fait l'objet d'une campagne de remplissage. Au total, ce sont donc des centaines de cartes que le logiciel peut éditer pour telle ou telle espèce, dans telle ou telle zone et à telle ou telle date. C'est ainsi qu'en 2006 devait paraître un atlas complet des types d'habitats de cette vaste région biogéographique qu'est le Massif central. Cet atlas ne sera ensuite plus réédité mais seulement mis à jour régulièrement sur des CD-Rom. Le plus important, bien entendu, est que les noms de toutes les personnes qui ont collaboré à cette entreprise collective à travers les âges, engagement ferme en a été pris, figureront dans le volume. Cet engagement du CBNMC est tout à fait important car il touche un point sensible des opérations de mutualisation des données produites collectivement.

En effet, la disjonction est forte entre les « collecteurs » et les « analystes » des données : l'identité des acteurs ayant contribué à alimenter et/ou actualiser les bases de données est le plus souvent gommée – sauf, le cas échéant, sous la forme collective (c'est-à-dire associative) des structures contributrices représentées par leurs logos respectifs. Or, même dans ce cas, ces logos ne figurent pas toujours en bonne place sur les documents produits par ces « tête de réseaux », ce qui soulève l'indignation des associations les plus petites. Celles-ci peuvent estimer que leur travail n'est pas seulement non reconnu mais que de plus il est nié, et réapproprié au profit de structures qui monopolisent légitimité et reconnaissance en la

matière, en opérant cette rupture forte dans la chaîne de production des connaissances. Un autre aspect sensible de ce mode de constitution du savoir concerne sa redistribution.

Car qui dit base de données, dit échanges des données, en un mot accessibilité et diffusion. Bien que les amateurs<sup>3</sup> soient peu concernés par cette opération, il s'agit d'un aspect important<sup>4</sup> de cette production contemporaine des savoirs publics sur la nature qui vise avant tout les structures publiques, parapubliques et autres opérateurs gestionnaires d'espaces naturels. Les données ont un statut de biens publics. L'Office des données naturalistes d'Alsace, l'Odonat, rappelle qu'à ce titre, elles ne sont pas monnayables et doivent de plus « rester de libres parcours ». En revanche, le travail de mise à disposition des données, tout en étant assimilé à une activité d'intérêt général a, quant à lui, un coût. Ce coût est évalué en journées et demi-journées de travail du technicien qui interroge la base de données. La plupart des structures régissent ces relations de diffusion, d'échange et de mutualisation des données en s'appuyant sur un jeu de conventions et de chartes établi avec leurs partenaires, soit spécifiquement lors de cette phase particulière (et éventuellement ponctuelle) d'échange de données, soit dans le cadre d'une collaboration au long cours. Dans ce dernier cas, les chartes considèrent alors aussi les opérations de livraison des données primaires, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

### Limites et retour sur la participation citoyenne

Pour terminer, nous voudrions faire plusieurs remarques sur les relations entre les amateurs et les professionnels dans de telles entreprises. Après avoir parcouru la chaîne opératoire liée à la production des connaissances naturaliste, on peut se demander quelle est la place occupée par les amateurs dans un programme patrimonial plus général dont la connaissance ne serait que l'opération première d'une série intégrant par la suite les opérations de conservation, de gestion et de valorisation. À la faveur de la prolifération patrimoniale qui s'opère depuis les années 1960 (Choay, 1999) – et à laquelle la « nature » n'a pas échappé, la montée en puissance des sciences citoyennes y est en partie liée –, nous voudrions souligner les deux élargissements suivants que l'enquête de terrain a permis de repérer mais pas de documenter véritablement : un élargissement en terme d'acteurs et d'actions et un élargissement en terme de corpus d'objets.

Commençons par l'élargissement des acteurs du patrimoine naturel. Si l'on suit François Ost (Ost, 1995), la qualification patrimoniale est propice à inciter une pluralité de collectifs et d'acteurs à intervenir. De fait, la mobilisation des amateurs et du tissu associatif dans la production de ces savoirs est très forte et résulte d'une ancienne situation. Elle peut même

C'est dans le minuscule petit bourg de Chavagnac-Lafayette près du Puy-en-Velay (Haute-Loire) que se tient cette institution discrète mais qui possède dans ces fichiers informatisés plus de 2 millions de données botaniques localisées. C'est un peu à l'écart du village en partie abandonné qu'est situé le siège du Conservatoire. Le bâtiment moderne dans lequel le bois est très présent a su se fondre dans son environnement. L'intérieur est très fonctionnel, de larges baies vitrées laissent découvrir la campagne environnante, tandis que des écrans d'ordinateurs scintillent dans toutes les pièces devant lesquels, dans une ambiance très studieuse, se tiennent des servants appliqués à rentrer des données. En contrebas du bâtiment, un jardin est dédié à la culture conservatoire des arbustes à petits fruits rouges (cassissiers et groseilliers).

Le Conservatoire (créé par arrêté du 10 juin 1998 avec le statut de syndicat mixte) compte vingt salariés permanents et fonctionne comme une entreprise parfaitement managée. Son directeur, ingénieur Agro., ancien cadre supérieur, a été directeur de la cellule recherche d'un grand groupe mondial horticole, avant de diriger un autre groupe international. Et puis un jour il a tout lâché; pour retrouver une vie de famille, mais aussi à cause de son amour des plantes qu'il avait contracté très jeune et qui avait fait que, même quand son activité l'a amené à vivre dans de nombreux pays du monde entier, il n'avait jamais cessé d'appartenir à la Société scientifique du Bourbonnais, pays de son enfance <sup>5</sup>.

Comment fonctionne une telle entreprise, et comment peut-elle avoir réussi à collecter tant de données? Le travail du Conservatoire national botanique du Massif central, à l'instar de celui des autres CNB répartis sur le territoire, consiste en fait, sur les dix départements de son territoire d'agrément, à collecter, à contrôler, et à homogénéiser des données très disparates dans la forme et provenant d'origines diverses dans le temps et dans l'espace. L'objectif poursuivi est, par ce formatage, de rendre tout d'abord les dites données « initiales » exploitables par tout un chacun qui non seulement n'aura plus à faire ce travail mais pourra être confiant dans la validité des données. Mais, plus globalement, il constitue de fait comme une sorte d'« accumulation primitive du capital cognitif » (M. Callon *et al.*, 2001) à partir de laquelle il sera possible pour la société entière (aux fins de produire quelle valeur?) de suivre l'évolution de la biodiversité localisée.

Ce travail d'accumulation s'appuie en parallèle sur deux types de sources: les sources anciennes (bibliographies et herbiers) qu'il s'agit précisément de capituler, et les inventaires systématiques faits sur le terrain. Sauf que cet immense travail de « collection » ne pourrait pas être réalisé sans la constitution d'un « collectif » original. Et de fait, autour des professionnels du Conservatoire, gravitent et/ou sont associés des

personnes aux statuts très divers, depuis les membres érudits des vieilles sociétés savantes, jusqu'aux amateurs passionnés et farouchement jaloux de leurs savoirs, en passant par les militants d'association de protection de la nature, les gestionnaires d'espaces naturels, les responsables de services administratifs, les bureaux d'études... etc. Et c'est ce collectif hybride (dont le noyau est composé de 160 « botanistes référents » comme il les appelle) que le directeur doit s'efforcer d'associer à la tâche commune, à savoir l'alimentation et la mise à jour permanente de la base de données Chloris<sup>®</sup>. Cette base dont le logiciel a été déposé est en passe de devenir l'outil de référence de tous les autres CBN de France. En effet, parce que mis au point le plus récemment, il bénéficie de ce fait des expériences des bases de données précédentes et aussi des avancées des techniques informatiques réalisées depuis, notamment la traçabilité des données.

---

devenir difficile à orchestrer tant les lieux de savoirs sont nombreux, diversifiés et souvent peu coordonnés (Roussel, 2002). Toutefois, si l'on considère le programme patrimonial (connaître, conserver, valoriser) force est de constater qu'il est constitué de tâches très fortement segmentées, avec une rupture nette entre, d'une part, les fonctions d'observateur de terrain ou d'inventeur de données naturalistes dans lesquelles les amateurs sont très sollicités (connaître) et, d'autre part, celles d'analyste commentateur dévolues exclusivement aux seuls professionnels de la nature (gérer). L'extension ne se fait donc pas de ce côté-là. En revanche, les amateurs sont activement associés à ces questions publiques de deux façons qui demanderaient à elle seules une investigation ethnographique à part entière. La première est de les considérer comme des sentinelles de la biodiversité, équipées d'un savoir de base et surtout capables de reconnaître des indicateurs de déséquilibre biologique. Ils peuvent avoir alors un rôle de citoyen en tant que surveillants des ressources naturelles et donneurs d'alerte auprès des services compétents. Ils interviennent non pas dans la gestion mais dans une fonction de vigilance globale de l'état des milieux naturels. La seconde façon d'impliquer encore davantage les amateurs, et même les citoyens ordinaires, procède du second type d'élargissement patrimonial qu'on voudrait évoquer : celui de son corpus.

L'ouverture du registre du remarquable vers celui de l'ordinaire, bien observé dans le champ culturel, s'opère également dans le domaine de la nature. D'une certaine façon, la mise en œuvre de la directive Habitats y contribue en intégrant à son réseau des sites écologiques anthropisés et en s'écartant, par endroits, d'une politique à visée sanctuariste. « La nature remarquable est une nature référencée », résumait une chargée de mission du parc naturel régional du Pilat. Autrement dit, l'heure est au

référencement et même au géoréférencement des ressources naturelles qui font fleurir atlas et autres cartes de végétation. Les atlas floristiques du type de ceux entrepris par les conservatoires botaniques nationaux en sont l'illustration parfaite : sous-tendus par la volonté de dresser un savoir exhaustif sur la nature, ils visent aussi une nature ordinaire, qui deviendra remarquable après avoir été référencée. Or, l'observation de cette nature ordinaire demande un très grand nombre d'observateurs et appelle à quitter le cercle restreint des professionnels. L'homologie devient alors nette entre le caractère ordinaire de la nature et celui tout aussi ordinaire de l'observateur et de l'observation. On l'a vu : la segmentation des savoirs naturalistes est forte et peut apparaître comme un frein à l'association des amateurs citoyens à l'intégralité des opérations de connaissance dont on a examiné quelques séquences<sup>6</sup>. La science toucherait ainsi les limites d'une citoyenneté affichée mais difficile à mettre en pratique. Les deux initiatives récentes qu'on va maintenant présenter sont une manière de renforcer l'engagement citoyen des observateurs en jouant sur le registre de l'ordinaire qui qualifie dans une même continuité observateurs, espaces et, dans une certaine mesure, espèces.

Elles concernent toutes les deux la faune : l'une concerne la mise en place d'un réseau de suivi temporel des oiseaux communs (STOC) et l'autre la création d'un Observatoire des papillons de jardins. L'une et l'autre relèvent du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) et s'inscrivent dans le cadre d'un « plan » *Vigie-Nature*<sup>7</sup>, opération présentée comme un « projet de science participative ou science citoyenne : surveiller la biodiversité qui nous entoure ». La plaquette de présentation de ces opérations précise que l'objectif est de « stopper l'érosion de la biodiversité » en créant des indicateurs venant compléter les indicateurs utilisés jusque-là. Le « plan » « Vigie-Nature » s'affiche d'ailleurs explicitement comme un « projet de recherche, d'aide à la gestion de la biodiversité et de *science participative* » (souligné par nous).

Le STOC mis en place 1989 et relancé depuis peu, compte actuellement plus de 1 000 observateurs naturalistes, des ornithologues amateurs à qui, bien que chevronnés, on demande toutefois de ne se faire observateurs que des oiseaux « communs ». Quant à l'Observatoire des papillons de jardins, s'il se distingue nettement du réseau STOC dans la mesure où il est présenté très clairement pour « tout public », il vise lui aussi, de fait, une unité écologique bien particulière à tous les sens du terme : le jardin. Au lieu que dans le premier cas, les contraintes d'observation restent encore assez lourdes (engagement minimum de cinq ans, connaissances requises assez difficiles à acquérir), le « Guide du jardinage responsable » (petit livret de 30 pages que l'on peut se procurer dans tous les magasins d'une jardinerie de grande marque) s'adresse à quiconque s'engage simplement

à envoyer en fin de mois par Internet le nombre de papillons de chaque espèce qu'il a pu compter dans son jardin. Par là, « cultiver son jardin » ne serait donc plus antinomique avec l'exercice d'une responsabilité écocitoyenne.

Plus encore, le même jardin jusque-là plus fréquemment associé à l'expression d'une anticitoyenneté entièrement tournée vers des intérêts privés et privatifs – c'est bien le sens des mouvements Nimby (généralement traduit en français « pas dans mon jardin » – deviendrait, bien au contraire, le lieu privilégié à partir duquel tout citoyen ordinaire pourrait revendiquer sa contribution à et son engagement dans une entreprise partagée par le plus grand nombre et placée au service d'un intérêt général (la nature, les générations futures...). Autrement dit, loin d'être un espace de refuge et de repli sur soi et des valeurs propres, le jardin, en battant pavillon biodiversité, deviendrait ainsi un espace citoyen à partir duquel les relations au vivant, mais aussi aux autres, trouveraient à se recomposer dans un mouvement porté par des valeurs largement partagées. Il suffirait donc d'un battement d'aile d'un papillon...

## Bibliographie

- BOWKER G, STAR S. L., « Problèmes de classification et de codage dans la gestion internationale de l'information », in B. Conein, L. Thévenot (dir.), (Cognition et information en société) *Raisons pratiques*, n° 8, 1997, p. 283-310.
- CALLON M., BARTHES Y., LASCOUMES P., *Agir dans un monde incertain*, Seuil, Paris, 2001.
- CHOAY F., *L'Allégorie du patrimoine*, Seuil, Paris, 1999.
- DUPRÉ L., « Produire des connaissances pour une nature projet », *Montagnes méditerranéennes*, n° 18, 2004a, p. 59-64.
- DUPRÉ L., *Agriculture et Environnement: collection ou confrontation de savoirs? Quelles connaissances pour une cogestion de l'agriculture et de l'environnement*, rapport de recherche dans le cadre du projet de l'axe 2 du PSDR-Rhône-Alpes « Quelles formes de connaissances socio-techniques dans les politiques de conservation de la nature impliquant l'élevage? », Crésal (CNRS, Saint-Étienne)-Écodéveloppement (INRA, Avignon), février 2004b, 70 p. (document de travail).
- GOODY J., *La Raison graphique. La domestication de la pensée sauvage*, Minuit, Paris, 1979.
- DUPRÉ L., MICOUD A., « Des collections et des collectifs: les savoirs en jeu dans la gestion des sites Natura 2000 », in *Recherche pour et sur le développement régional*, actes du séminaire de Montpellier, 17 au 18 décembre 2002, t. 2, INRA, Paris, 2003, p. 77-92.
- ODONAT, *Principes d'échanges des données du monde associatif*, premières propositions, sd, 39 p.

- OST F., *La Nature hors la loi. L'écologie à l'épreuve du droit*, La Découverte, Paris, 1995.
- RÉMY E., « L'élaboration d'un savoir naturaliste. Approche anthropologique d'un atlas », *Études rurales*, n° 137, janvier-mars 1995, p. 55-72.
- RÉMY E., « Natura 2000, une expertise partagée », *Économie rurale*, n° 262, 2001, p. 1-17.
- ROUSSEL P., *Outils institutionnels pour la gestion des espèces sauvages*, rapport pour l'Inspection générale de l'environnement, MEDD, 2002, 107 p.
- SELMI A., « Les savoirs de la nature en Vanoise. Anciennes et nouvelles légitimités », *Aesturia*, n° 4, 2004, p. 227-247.
- THÉVENOT L., BOLTANSKI L., *De la justification*, Gallimard, Paris, 1991.
- WATERTON C., « From Field to Fantasy: Classifying Nature, Constructing Europe », *Social Studies of Science*, vol. 32 (2), avril 2002, p. 177-204.

## Notes

- 1 On s'appuie ici sur les définitions établies par l'Office des données naturalistes d'Alsace (Odonat).
- 2 Ce comité occupe une fonction proche de celle du coordinateur régional dont Élisabeth Rémy décrit le travail dans un article consacré à la fabrication d'un atlas herpétologique (Rémy, 2001). On peut toutefois relever quelques petites différences. Il s'agit non pas d'un seul homme mais d'une assemblée d'ornithologues qui est attachée à un organisme lui-même déjà régional. De plus, le comité d'habilitation examine des données recueillies en dehors de tout protocole destiné aux observateurs puisqu'il s'agit de données « spontanées ».
- 3 La diffusion de certaines informations naturalistes (localisation d'espèces rares et protégées par exemple) fait débat et est appréciée différemment selon les structures : entre souhait de publicisation pour sensibiliser le public et faire ainsi œuvre citoyenne et désir de discrétion garant de la protection même des dites espèces.
- 4 Cet aspect est beaucoup plus complexe que ce qu'on pourrait ici laisser penser et est en partie lié au point abordé dans la note précédente. Par exemple, l'usage (ou l'intention d'usage) des données par des tiers selon leur statut (grand public, structures privées, communauté scientifique) est un élément que les fournisseurs de données considèrent avec attention. Les relations avec les bureaux d'études, dont on ne peut pas dire qu'ils œuvrent véritablement à une cause publique, sont de fait particulièrement prudentes.
- 5 La description de l'activité du CBNMC résulte du long entretien qu'il a bien voulu nous accorder. Qu'il en soit ici remercié.
- 6 Notons que cela n'est pas l'objet de revendication particulière de la part des dits amateurs qui identifient, comme on l'a vu, d'autres problèmes dans leur collaboration avec les professionnels, notamment en terme de visibilité.
- 7 L'expression de « plan vigie-nature », que nous utilisons n'est pas celle des responsables de ces opérations.